



MAIRIE DE FRÉMÉCOURT

Département du Val d'Oise
Canton de Pontoise
Rue du Four – 95830 FREMECOURT
Tél : 01-34-66-62-84
Mail : mairiefremecourt@orange.fr

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 20/03/2026

Membres présents : BOUILLIANT Grégoire, BOURRAT Marie-Pierre, ROSIER Claude-Bernard, BOUILLIANT Carine, VIGNON Richard, RAINGUEZ Anne, MARTEAU Daniel, CROCHARD Bruno, BAHRI Joëlle, VINTER Gérémy, LEBRUN Stéphanie, BRIET Quentin, DAVIES-CRAPET Rachel, CUNAT Philippe

Membres absents excusés : DABO Sabrina, procuration donnée.

Secrétaire de séance : BOUILLIANT Carine

La séance est ouverte à 20 h 42, le quorum étant atteint. Lecture est faite de l'ordre du jour.

1. Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de M. BALAN Stéphane, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

2. Élection du maire

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 14 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mme BOURRAT Marie-Pierre et M. ROSIER Claude-Bernard. Les conseillers ont procédé au vote.

M. BOUILLIANT Grégoire a obtenu 14 suffrages et il y a eu 1 bulletin blanc.

M. BOUILLIANT Grégoire a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

3. Élection des adjoints

Le conseil municipal a fixé à 4 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Après énoncé des modalités, une liste d'adjoint se propose au vote, elle est portée par M. ROSIER Claude-Bernard et est composée de la sorte :

1^e ROSIER Claude-Bernard 2^e BOURRAT Marie-Pierre 3^e VIGNON Richard 4^e BOUILLIANT Carine

Après le vote et le dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Liste d'adjoint de M. ROSIER Claude-Bernard : suffrages obtenus : 10
- Nombres de bulletins nuls : 5
- Nombre de votant : 15

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. ROSIER Claude-Bernard.

4. Charte de l' élu

Lecture a été faite de la charte de l' élu par tous.

5. Fixation des indemnités

Conformément à la grille tarifaire des « indemnités de fonction brutes mensuelles des maires et adjoints », il a été fixé à 1820,96€ l'indemnité mensuelle pour le maire, et à 483,81 € l'indemnité mensuelle pour les 4 adjoints.

6. Délégation du conseil municipal au maire

Les délégations suivantes sont données au maire de la part du conseil municipal :

1° Affectation et délimitation des propriétés communales : D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° Fixation des tarifs de droits de voirie et stationnement : De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

4° Marchés publics et accords-cadres : De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, de fournitures, de services et de travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget pour un montant maximum de 5000€ ;

6° Contrats d'assurance : De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° Régies comptables : De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° Concessions funéraires : De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° Dons et legs non grevés : D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

- 10° Aliénation de biens mobiliers :** De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 5000 euros ;
- 11° Rémunérations professionnelles :** De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 13° Création de classes scolaires :** De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° Reprises d'alignement :** De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° Droit de préemption urbain :** D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- 16° Actions en justice et transactions :** D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans des procédures de référé uniquement ;
- 17° Conséquences des accidents de véhicules municipaux :** De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée de 5000€ ;
- 18° Avis concernant les établissements publics fonciers locaux :** De donner, en application de l'article [L. 324-1](#) du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 20° Lignes de trésorerie :** De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 5000€ ;
- 21° Droit de préemption des fonds artisanaux et commerciaux :** D'exercer ou de déléguer, en application de l'article [L. 214-1-1](#) du code de l'urbanisme, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article [L. 214-1](#) du même code ;
- 22° Droit de priorité de l'État :** D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux [articles L. 240-1 à L. 240-3](#) du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le conseil municipal ;
- 23° Diagnostics d'archéologie préventive :** De prendre les décisions mentionnées aux articles [L. 523-4](#) et [L. 523-5](#) du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune et de conclure la convention prévue à l'article L. 523-7 du même code ;
- 24° Renouvellement d'adhésion aux associations :** D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 26° Demandes de subventions :** De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;
- 27° Autorisations d'urbanisme pour biens municipaux :** De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
- 28° Droit de priorité du locataire :** D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de [l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975](#) relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

7. Délégation des signatures

Les délégations ci-dessous ont été données par le maire aux personnes suivantes :

- Urbanisme : BOURRAT Marie-Pierre, BOUILLIANT Carine et VIGNON Richard
- Gestion du personnel : BOURRAT Marie-Pierre et ROSIER Claude-Bernard
- Courses usuelles : BOURRAT Marie-Pierre, BOUILLIANT Carine, VIGNON Richard, ROSIER Claude-Bernard et MARTEAU Daniel
- Finances : BOURRAT Marie-Pierre, BOUILLIANT Carine, VIGNON Richard, ROSIER Claude-Bernard
- Travaux : ROSIER Claude-Bernard et VIGNON Richard
- État-Civil : ROSIER Claude-Bernard, BOURRAT Marie-Pierre, VIGNON Richard, BOUILLIANT Carine

8. Commissions communales

Les commissions communales sont fixées de la sorte :

Commission	Grégoire BOUILLIANT	Claude Bernard ROSIER	Marie Pierre BOURRAT	Richard VIGNON	Carine BOUILLIANT	Daniel MARTEAU	Anne RAINGUEZ	Bruno CROCHARD	Sabrina DABO	Jeremy VINTER	Joelle BAHRI	Quentin BRIET	Stéphanie LEBRUN	Philippe CUNAT	Rachel DAVIES-CRAPET
Commission finances	x	x	x	x	x										
Commission des fêtes (tous)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Commission Information et communication	x		x		x		x		x		x			x	
Commission Sécurité et accessibilité	x	x						x				x			
Commission Chemins et voirie	x	x						x		x		x			
Commission Affaires scolaires	x		x		x								x		x
Commission Affaires sociales	x		x		x				x						x
Commission Travaux	x	x		x		x	x	x		x		x			
Commission Patrimoine, église, cimetière	x				x	x	x		x		x				x
Commission Transdev	x				x										x

9. Commissions syndicales

Les commissions syndicales sont fixées de la sorte :

Syndicat	Titulaire 1	Suppléant 1
Communauté de Communes Vexin Centre (CCVC)	Gregoire BOUILLIANT	Claude Bernard ROSIER
Syndicat des Eaux Val de Viosne (SIEVV)	Richard VIGNON	Joelle BAHRI
Syndicat d'Electricité (SIERC)	Daniel MARTEAU	Philippe CUNAT
Syndicat des ordures ménagères (SMIRTOM)	Carine BOUILLIANT	Sabrina DABO
Syndicat des collèges (SICCMV)	Sabrina DABO	Rachel DAVIES-CRAPET
Syndicat de la gendarmerie de Marines	Bruno CROCHARD	Marie-Pierre BOURRAT
Syndicat de l'école de Musique (SIMMVO)	Stéphanie LEBRUN	Joëlle BAHRI
Syndicat des réseaux gaz, électricité, télécom (SMDEGTVO)	Claude Bernard ROSIER	Jeremy VINTER
Fourrière du Val d'Oise	Marie-Pierre BOURRAT	Bruno CROCHARD
Correspondants défense	Daniel MARTEAU	Quentin BRIET
Parc Naturel Régional du Vexin Français	Daniel MARTEAU	Anne RAINGUEZ
DIRAP Aérodrome Cormeilles en Vexin	Philippe CUNAT	Daniel MARTEAU

10. Divers

- Il a été regretté par les habitants le manque de communication des candidats à l'élection municipale.
- La mairie organisera la chasse aux œufs de Pâques pour les enfants le samedi 4 avril à 10h, elle sera suivie d'une présentation de la nouvelle équipe à 11h et d'un pot de l'amitié pour échanger avec les habitants.
- La fête du village est programmée le samedi 20 juin.
- Rappel de l'échéance du budget au 30 avril 2026.
- Les dates des futurs conseils municipaux sont fixées comme suit :
 - Lundi 13 Avril 2026
 - Lundi 18 Mai 2026
 - Lundi 15 Juin 2026
 - Lundi 21 Septembre 2026
 - Lundi 19 Octobre 2026
 - Lundi 16 Novembre 2026
 - Lundi 14 Décembre 2026
- Les travaux à prévoir sont évoqués, la commission travaux devra y travailler.

Fin de séance à 22h37.

Le maire,
Grégoire BOUILLIANT